

Informations sur les centrales nucléaires de Tihange



Les chiffres et les faits

Tihange est située près de Huy, à environ 25 km au Sud-ouest de Liège, sur les rives de la Meuse. Les trois réacteurs de Tihange sont situés à seulement 50km à vol d'oiseau de Maastricht. Les régions frontalières, Aix-la-Chapelle (Allemagne) et le Sud-Limbourg (Pays-Bas) se trouvent exactement dans la direction des vents dominants, et seront ainsi très probablement atteintes quand un accident ou un incident technique grave arrivera dans la centrale.



Les trois réacteurs à haute pression de Tihange ont été mis en service en 1975, 1982 et 1985. Environ un quart de la production belge d'électricité est produite ici. Ces trois réacteurs ont une capacité totale de 3 Gigawatts.

En plus des trois réacteurs à haute pression de Tihange, il en existe en Belgique quatre autres à Doel, près d'Anvers. D'autres réacteurs se trouvent à Chooz, techniquement en France mais entourés de territoire belge de trois côtés.

En marchant vers la Zélande, on peut apercevoir de loin, près du port d'Anvers, les tours de refroidissement de Doel. Dans les centrales nucléaires de Doel et Tihange, Electrabel produit plus de la moitié de la production d'électricité belge.

Les centrales belges sont exploitées par Electrabel, une filiale du groupe GDF-Suez. Outre les centrales nucléaires, Electrabel exploite également différentes centrales électriques conventionnelles. Electrabel possède donc en Belgique un monopole de fait sur la production d'électricité.

La sortie du nucléaire belge

En 2003, le gouvernement belge a décidé de limiter légalement la période d'exploitation des centrales à 40 ans. Dans cette loi, il fut aussi exclu de construire un nouveau réacteur nucléaire. Selon cet agenda, les réacteurs Tihange 1 (T 1), Doel 1 (D 1) et Doel 2 (D 2) devaient déjà être mis hors service en 2015.

Cette loi prévoyait cependant une échappatoire. En cas de pénurie d'énergie, la durée d'exploitation pouvait en effet être prolongée. Cette raison fut donc invoquée le 1 juin 2012, pour décider d'exploiter T 1 pour dix années supplémentaires. Par contre, D 1 et D 2, qui ont la même durée de vie seront pourtant bel et bien fermés après 40 ans.

Il reste malgré tout la question de savoir si l'approvisionnement en électricité est vraiment en danger dans un futur proche. Et donc, la question est de savoir si ce risque est pris en connaissance de cause ou est-il la conséquence d'une mauvaise gestion?

Par rapport à cette question, nous devons prendre en compte trois aspects.

1) Plusieurs études ont montré que la fermeture de D 1 et 2 et celle de T 1 ne met pas en danger l'approvisionnement électrique de la Belgique. Environ 2 gigawatts du potentiel de production est une surcapacité superflue, même en cas de circonstances extrêmes.

2) Depuis 2003, Electrabel a refusé de présenter un concept acceptable d'énergie durable. Il s'agit de reconnaître ici clairement une attitude néolibérale qui favorise le système existant et empêche consciemment un véritable changement.

3) L'exploitant des centrales nucléaires belges a, durant la première moitié de 2012, exercé une pression massive sur le gouvernement. Cette pression s'est manifestée à travers des menaces de perte d'emplois et la fermeture des centrales conventionnelles existantes, des nouvelles turbines à gaz furent aussi fermées, afin de provoquer une pénurie énergétique artificielle. Ensuite, Electrabel communique qu'il renonce à tout investissement énergétique futur en Belgique.

Si nous mettons tout cela bout à bout, il apparaît alors clairement ceci: Electrabel se fiche éperdument de la loi belge de sortie du nucléaire.

Les scandales belges

Fuites dans les piscines de refroidissement

Peu de temps après la prolongation de la durée de vie de la centrale de T 1, on apprit qu'environ deux litres d'eau radioactives par jour s'échappent quotidiennement de ses piscines de refroidissement, où sont stockées les barres de combustible usagées. La fuite existe déjà depuis 2006 et fut jusqu'à aujourd'hui tenue secrète.

Toutes les tentatives du gestionnaire du réacteur, Electrabel de colmater la fuite ont échoué. On se demande quand même si un gestionnaire d'entreprise qui, après six ans, n'arrive pas à colmater une fuite est vraiment compétent pour travailler avec une technologie présentant de tels risques?

Fissures dans la cuve du réacteur belge

Début août 2012, on découvrit de 8.000 fissures dans la cuve du réacteur de D 3. Les fissures sont là tellement graves qu'un usage ultérieur du réacteur nucléaire serait irresponsable. Une partie de ces petites fissures furent déjà constatées lors de la mise en marche du réacteur.

On ne sait pas combien de fissures sont accidentelles et/ou comment elles ont évolué sous l'influence des radiations. La remise en état ou le remplacement de la cuve du réacteur n'est pas réalisable d'un point de vue technique.

Une étude a montré que le même assembleur de cuves de réacteurs (RDD) fut utilisé dans 21 autres réacteurs nucléaires. Entre autres, une cuve identique fut installée dans le réacteur nucléaire de T 2.

Le 16 août 2012, T 2 fut mis à l'arrêt pour un contrôle décennal. L'examen de la cuve du réacteur a commencé le 10 septembre. Le 13 septembre 2012, l'AFCN (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire), l'agence de contrôle belge, fit savoir que T 2 présentait les mêmes fissures que celles qui furent constatés à D 3.

Bâtiment du réacteur pourri



Le bâtiment du réacteur de T 2 présente d'évidentes traces de décomposition du béton. Ce n'est pas seulement l'enveloppe extérieure qui est attaquée, mais aussi l'enveloppe intérieure de 120 cm d'épaisseur, qui est sûrement endommagée sur une profondeur de 30 cm. La décomposition du béton apparaît suite à une mauvaise composition du mortier. L'eau pénètre par de petites fissures et provoque alors la rouille des armatures en acier. La structure de béton armé s'abîme alors progressivement si des

réparations ne sont pas effectuées. Le bâtiment du réacteur est, en cas de catastrophe, la dernière protection empêchant la radioactivité de se retrouver dans l'environnement. Vu les dégâts existant, l'enceinte du bâtiment du réacteur nucléaire n'offre plus une protection effective. En cas de tremblement de terre, la sécurité n'est également plus garantie.

Incidents

Parmi les nombreux incidents, deux accidents sautent particulièrement aux yeux. Ceux-ci furent classés au niveau 2 sur l'échelle internationale des incidents nucléaires (INES). Le 22 novembre 2002 il se produisit à T 2 une panne passagère du système de refroidissement. Le 5 juillet 2005, il y eut un incident à T 2, jusqu'à provoquer la coupure du groupe diesel de secours et du système de ventilation. Cet incident fut également classé au niveau 2 à l'échelle INES. Sur notre site web vous trouverez la compilation détaillée de tous les incidents des réacteurs nucléaires de Tihange.

Le stress-test

Après la catastrophe de Fukushima, tous les réacteurs européens ont été soumis à un stress-test. Il y a eu des doutes sur le sérieux de ces stress-tests, qui sont effectués par les exploitants des réacteurs. Malgré la forme complaisante envers les exploitants de ces stress-tests, le résultat pour la centrale de Tihange est catastrophiquement décevant.

La plus grave défaillance qui fut trouvée lors de ces stress-tests est une protection insuffisante contre les inondations. L'entièreté du système n'est pas assez protégée contre une inondation due à une montée intempestive des eaux de la Meuse, qui est pourtant prévisible en fonction du changement climatique.

De plus, les groupes électriques de secours peuvent au maximum être alimentés durant 7h30 par des réservoirs de diesel résistants aux tremblements de terre. Un tremblement de terre mineur est apparu le 10 janvier 2013, ce qui pourrait annoncer d'autres activités de ce genre. Cela signifie, en cas de tremblement de terre, sans alimentation en combustible de l'extérieur si le réseau routier est inutilisable, que le réacteur nucléaire ne peut être refroidi pendant plus de 7h30. Depuis la catastrophe de Fukushima chacun pourra estimer les conséquences de l'absence du refroidissement du réacteur. Dans cette étude, la résistance aux tremblements de terre n'est pas prise en considération, mais à ce

sujet là également il y a des doutes. La radio allemande WDR révéla, peu de temps après la catastrophe de Fukushima, qu'il existait des informations contradictoires au sujet des limites des modèles de réacteurs. Alors que l'exploitant est persuadé que ses réacteurs nucléaires peuvent résister à un tremblement de terre d'une force de 5,9 sur l'échelle de Richter, le contrôleur nucléaire belge fait mention de la valeur de 5,5. Cette différence signifie que, selon l'exploitant, le réacteur belge peut faire face à un tremblement de terre 4 fois plus important, parce que l'échelle de Richter est une échelle logarithmique. Le tremblement de terre de 1992 à Roermond avait une force de 6,1. Des tremblements de terre de cette intensité ne sont pas si rares dans la région. La question est de savoir si ces réacteurs pourraient résister à un tel tremblement de terre.

Dans le stress-test européen, il n'est absolument pas tenu compte des incidents dangereux comme des crashes d'avions, des attaques terroristes ni des attaques informatiques: ceux-là ne sont absolument pas examinés.

Le contrôleur nucléaire belge a bien examiné ces risques pour les réacteurs nucléaires belges en particulier. Ici aussi il en ressort que le résultat est tout sauf rassurant. En particulier, la protection face à un crash aérien est inexistante, alors que l'aéroport de Bierset tout proche reçoit chaque nuit de nombreux vols d'avions de fret, très lourds et disposant de peu de kérosène.

Sécurité vacillante

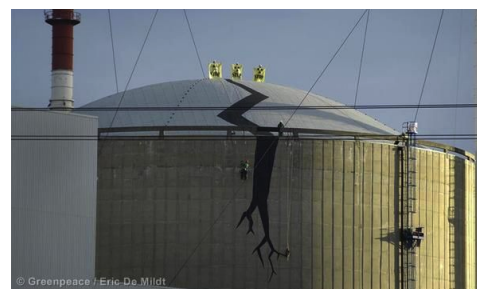
En comparaison avec les réacteurs T 2 et T 3, les systèmes de protection du réacteur de T 1 sont forcément plus mauvais. Beaucoup de ces systèmes ne sont pas entièrement indépendants les uns des autres et ne répondent donc pas aux normes de sécurité actuelles.

L'allongement de la durée de vie de T 1 est surprenant. T 1 peut, dans l'état actuel des choses, rester sur le réseau trois années de plus que T 2, malgré le fait que T 1 a démarré 7 ans plus tôt. Il est très frappant de constater que les problèmes se produisent souvent dans le réacteur T 2. Est-ce un aveu de l'état dangereux de T 2?

La résistance



Après la catastrophe de Fukushima, une nouvelle protestation puissante contre l'énergie nucléaire a vu le jour en Belgique. Le 17 septembre 2011, plus de 2.000 personnes prirent part à une manifestation devant la centrale de Tihange. Des personnes venues de Flandre et de Wallonie, des Pays-Bas et d'Allemagne ont alors manifesté conjointement, avec le mot d'ordre «Les radiations ne connaissent pas de frontières et notre résistance contre celles-ci non plus». Lors de la première journée de commémoration de Fukushima, plus de deux mille personnes ont encore manifesté à Bruxelles contre l'énergie nucléaire et pour l'énergie renouvelable. Déjà en 2006, des activistes de Greenpeace avaient escaladé un réacteur et y ont déroulé une banderole géante sur laquelle une fissure était peinte. Par cette action, Greenpeace voulait révéler clairement la situation dangereuse du réacteur nucléaire.



Nos revendications

Ensemble, avec des groupes de Belgique, du Limbourg néerlandais, d'Allemagne, parmi lesquels des groupes de Euregio, nous sommes indignés que le gouvernement belge ne respecte pas pour T 1 sa propre loi de 2003 concernant la sortie du nucléaire.

Il n'y a aucune justification à cela, mais au contraire beaucoup de raisons contre la prolongation de la durée de vie jusqu'à 2025 des plus vieux réacteurs nucléaires, dont T 1.

L'incapacité à stopper la fuite de deux litres d'eau radioactive par jour et le voile jeté sur beaucoup d'autres problèmes, conforte notre revendication de fermer IMMEDIATEMENT le réacteur de Tihange 1 comme Doel 1 et 2 et de ne pas redémarrer les réacteurs de Tihange 2 et Doel 3.



Initiative contre la centrale nucléaire de Tihange
<http://www.stop-tihange.org>

Article Wikipedia „Centrale Nucléaire de Tihange“
http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucléaire_de_Tihange